

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Laurence Fehlmann Rielle, Anne  
Emery-Torracinta, Mariane Grobet Wellner,  
Alberto Velasco, Loly Bolay, Virginie Keller  
Lopez, Roger Deneys, Alain Etienne, François  
Thion, Lydia Schneider Hausser et Elisabeth  
Chatelain*

*Date de dépôt : 17 octobre 2007*

## **Proposition de motion**

### **Pour des rémunérations transparentes et équitables dans les établissements autonomes de droit public et régions publiques**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le manque de transparence dans les modalités de rémunération ayant cours dans les établissements autonomes de droit public ;
- les disparités de traitement des président-e-s et administrateur-trice-s des différents établissements,

invite le Conseil d'Etat

- à tenir à jour et publier sur le site de l'Etat la liste exhaustive des traitements (jetons de présence, rapports) et autres revenus (participation à d'autres conseils d'administration, etc.) perçus dans le cadre de leur mandat par les président-e-s et administrateur-trice-s des différents établissements dont il doit assurer le contrôle ;
- à tenir à jour et publier sur le site de l'Etat la liste des boni pratiqués dans les différents établissements publics autonomes ;
- à proposer la suppression des boni pour la prochaine législature;
- à présenter au Grand Conseil sous forme d'un rapport divers les lignes directrices relatives aux traitements des administrateur-trice-s des

---

établissements autonomes de droit public dans le but d'assurer une certaine égalité de traitement entre les différents entités.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

Les récents événements qui ont défrayé la chronique au sujet des rémunérations des cadres, puis des administrateur-trice-s et surtout du président des SIG, démontrent qu'il y a d'une manière générale un véritable problème de transparence s'agissant du traitement des administrateur-trice-s et des président-e-s des régies publiques. On a ainsi appris qu'à côté du traitement de base, peuvent s'ajouter des jetons de présence provenant d'autres entités dans lesquels siègent certains représentants d'une régie publique qui, à leur tour, envoient des représentants dans d'autres établissements, donnant lieu à des rémunérations en cascade que même les départements de tutelle semblaient ignorer.

Il est donc temps de remédier à ce manque de transparence qui jette à tort l'opprobre sur des établissements qui fonctionnent pourtant à satisfaction. Rappelons que par exemple les SIG ont opéré une restructuration importante afin de leur permettre de faire face aux multiples défis qui les attendent.

Au manque de transparence s'ajoute le fait qu'il y a des disparités inadmissibles entre les niveaux de rémunérations selon les établissements publics. Cela va de quelques dizaines de milliers de francs à quelques centaines de milliers de francs pour d'autres établissements. Même si l'on rétorque que les enjeux économiques ne sont pas les mêmes selon les établissements, rien ne justifie de tels écarts. De plus, il semblerait que les rémunérations de certains présidents soient fixées en fonction de leurs exigences.

C'est pourquoi nous demandons que le Conseil d'Etat prenne des mesures pour tenir à jour et rendre publiques les modalités de rémunération des administrateur-trice-s et président-e-s des différents établissements de droit public et à présenter au Grand Conseil des lignes directrices relatives aux traitements des président-e-s de ces différentes entités. Nous sommes aussi d'avis que le Conseil d'Etat doit proposer la suppression des boni attribués à certains cadres des établissements contrôlés par l'Etat.

Dans les discussions qui ont été récemment menées sur la composition et la gouvernance de ces établissements, l'un des critères qui a souvent été mis en avant était précisément la transparence. Les socialistes sont attachés à des entreprises publiques efficaces et intègres. Ces propositions vont dans le sens

de restaurer la confiance ébranlée à tort notamment par ce manque de transparence et un déficit de communication.

Nous vous engageons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à faire bon accueil à ce projet de motion.